SAVOIE
LE DÉPARTEMENT

CONTRAT DE FILIERE ARBORICULTURE 2024-2027

Dossier à retourner complet (avec annexes et pièces demandées) :

en version électronique à l'unité agriculture, alimentation, forêt :
Aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr

Partie réservée au Dpt 73

Date d'arrivée du dossier

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

INVESTISSEMENT - Filière arboriculture

Ce dossier de demande de subvention a vocation à être rempli par le porteur de projet souhaitant solliciter du Département de la Savoie une subvention d'investissement.

Le dossier doit être complet pour pouvoir être ensuite instruit, c'est-à-dire retourné au Département entièrement renseigné et accompagné de l'ensemble des pièces nécessaires. En cas de document incomplet, le Département se réserve le droit de ne pas instruire votre demande.

En cas de problème ou de question sur la manière de remplir le présent dossier et ses annexes, l'unité agriculture, alimentation et forêt se tient à votre disposition : Aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr / tél : 04 79 96 74 90

Modalités dépôt - instruction versement

Cf. annexe "modalité"

Composition du dossier à compléter :

- ☐ Demande de subvention dûment complétée (présent dossier)
- ☐ Relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP)
- ☐ Devis

Pour les actions qui appelleraient un cofinancement FEADER dans le cadre du Plan stratégique National, la demande doit être saisie en ligne sur le portail des aides de la Région : www.auvergnerhonealpes.fr/aides

LE DEMANDEUR

Nom du demandeur :

Adresse du siège social :

Code postal : Commune :

Téléphone : Courriel :

Numéro SIREN / SIRET :

Adresse de correspondance *(si différente du siège)* :

Code postal : Commune :

Représentant légal :

Nom : ..... Prénom : ..... Qualité : .....

Téléphone : Courriel :

Date de naissance : ____/____/____

Personne chargée du dossier ***(si différente)*** **:**

Nom : ..... Prénom : ..... Qualité : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

DESCRIPTIF DE L'EXPLOITATION

Nombre d'associés : .... Main d'œuvre : ..... ETP

Surface : ..... Ha si membre d'un groupement, lequel : _____

Signes de qualité : IGP ☐ Bio ☐

% débouchés circuit court : %

DESCRIPTIF DES INVESTISSEMENTS

voir modalité et aides du Département de Savoie

Axe d'intervention	Dispositif	investissement prévu	montant HT
Favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement : biodiversité, eau…	Investir dans les productions végétales		
Contribuer à l'approvisionnement en restauration hors domicile et circuits de proximité	Mener des projets coopératifs et collectifs valorisant les produits agricoles (mesure 304 du PSN)		
Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet production	Investir dans des productions végétales à enjeu de souveraineté régionale		
	Autres investissements spécifiques		
Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet transformation	Transformer et valoriser mes productions agricoles		
	Investir dans mon entreprise agroalimentaire		
	autres matériels spécifiques		

total HT : €

Descriptif projet :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Montant du projet HORS TAXE :		€
subvention du Département 73	%	€
autres subventions (à préciser) :	%	€
	%	€
	%	€
	%	€
Autofinancement et emprunt :	%	€

Calendrier prévisionnel des investissements : **début :** …….. **fin :** ……..

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) : ……

SUR L'HONNEUR :

- certifie disposer d'un mandat ou pouvoir pour déposer le dossier au nom de la structure,
- certifie que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations et cotisations sociales et fiscales,
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier,
- reconnaît avoir pris connaissance des termes et conditions qu'implique une demande de subvention, notamment en termes de pièces justificatives à transmettre au Département,
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée sur le compte bancaire du RIB de la structure joint

- m'engage à conserver les investissements pendant au moins 3 ans à compter du paiement de l'aide du Département

Fait le : ……/……/…….. **à :** ……

Signature :
NOM - Prénom

L'unité agriculture, alimentation, forêt du Département traite les données recueillies pour instruire votre demande d'aide. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, se référer à la notice annéxée à l'imprimé

ANNEXE INVESTISSEMENT - Filière arboriculture

MODALITES DE DEPOT - INSTRUCTION - VERSEMENT

Dépôt :

Le dossier est à adresser par mail au Département, unité agriculture, alimentation, forêt : Aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr

Si le demandeur a déjà déposer un dossier auprès du Département, le précédent dossier doit être soldé ou demande de solde déposée pour pouvoir déposer un nouveau dossier.

Instruction :

Ce dossier a été établi dans un double objectif de transparence et de traçabilité des fonds publics. Il peut donner lieu à des échanges, demandes de compléments et/ou contrôles à la discrétion du Département.

Suite au dépôt de votre dossier, sous réserve qu'il soit complet, votre demande de subvention sera instruite par les services du Département puis présentée à la Commission permanente ou à l'Assemblée Départementale.

Chaque bénéficiaire recevra une notification de décision individuelle ou une convention à retourner signée si l'aide est >23 000€ indiquant l'objet de la subvention, le montant accordé, les modalités de calcul et de versement et en fonction de la somme accordée, les obligations d'information et de

Versement :

Le bénéficiaire devra faire parvenir une demande de paiement au service gestionnaire : **Aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr**, accompagnée de pièces justificatives mentionnées dans la décision.

Pour les aides aux investissements : le règlement de cette subvention pourra faire l'objet de deux acomptes et un solde, au fur et à mesure de l'exécution de l'opération.

Le montant de la dépense éligible retenue, constitue une donnée prévisionnelle maximale. Dans l'hypothèse où la dépense réelle, au vu des pièces justificatives, serait inférieure à cette dépense prévisionnelle, le montant effectif de la subvention sera réduit au prorata du montant réalisé.

Le non achèvement de l'action, dans un délai de trois ans à compter de la date de notification entraînera l'annulation du plein droit du versement du solde de la subvention allouée.

DETAIL DES AIDES - FILIERE ARBORICULTURE

Orientations	Dispositifs	Types d'actions	Bénéficiaires	Taux / Forfait	Fonctionnement / Investissement	Modalités *	Régime aide
S'adapter au changement climatique	Irrigation individuelle / petits collectifs	Amélioration : économie d'eau sur parcelle, substitution (stockage, entre masses eau), eau recyclée, protection contre gel, études faisabilité	voir modalités dans le contrat thématique FONCIER				
	Irrigation - infrastructures hydrauliques agricoles	Amélioration : économie d'eau sur parcelle, substitution (stockage, entre masses eau), eau recyclée, protection contre gel, études faisabilité	voir modalités dans le contrat thématique FONCIER				
	Investir dans les productions végétales pour limiter les risques climatiques et sanitaires	Investissements permettant de protéger contre les aléas climatiques et sanitaires des productions végétales des exploitations agricoles (ex filets, serres…).	Exploitants agricoles	Taux 15 % +10 % enjeu climatique +5 % signe de qualité +5 % engagement dans un collectif	Investissement	Modalités mesure 203 PSN avec dépenses < 5 000 euros **	
		Aide à l'automatisation des moyens de lutte contre les aléas climatiques déclenchement et/ou programmation du fonctionnement des tours antigel ou de l'irrigation	Exploitants agricoles	Taux 15 % +10 % enjeu climatique +5 % signe de qualité +5 % engagement dans un collectif	Investissement	Plafond 15 000 euros	
	Autres investissements spécifiques	Equipements liés à l'irrigation : filtration, sondes… Epuipements récupération eau de pluie ou de drainage	Exploitants agricoles	Taux 10 % +10 % enjeu climatique +5 % signe de qualité +5 % engagement dans un collectif	Investissement	Plafond 15 000 euros	
	Accompagner les exploitations vis-à-vis des aléas climatiques	Soutien exceptionnel	Exploitants agricoles	forfait à définir	Fonctionnement	En articulation avec calamités agricoles et régime assurantiel.	
Renforcer la pérennité des exploitations pour assurer leur transmission et leur renouvellement	Accompagner l'installation pour des exploitations viables et vivables	Suivi installation pendant 3 ans	Exploitants agricoles - nouvel installé hors dotation jeune agricuteur	500 euros par an dans la limite de 80 % de la dépense	Fonctionnement	Respect cahier des charges suivi nouvel installé pas de cumul avec suivi nouvel installé autre financeur	
	Accompagnement des agriculteurs en situation fragile	Soutien exceptionnel	Exploitants agricoles	max 80 % de la dépense	Investissement	En lien avec le dispositif Réagir des Savoie	
Favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement : biodiversité, eau…	Investir dans les productions végétales	Matériel pour les productions végétales, permettant de limiter la pression sur l'environnement (ex désherbage mécanique, option pulvé, aire lavage)	Exploitants agricoles	Taux 20 % +5 % signe de qualité +5 % engagement dans un collectif	Investissement	Modalités mesure 202 PSN avec dépenses < 5 000 euros **	
Contribuer à l'approvisionnement en restauration hors domicile et circuits de proximité	Mener des projets coopératifs et collectifs valorisant les produits agricoles (mesure 304 du PSN)	Projets fondés sur des alliances, visant la création de valeur et sa répartition équitable : - organisation de l'approvisionnement alimentaire - structuration de filière	Toutes personnes physiques ou morales	Taux 70 % dépenses immatérielles 40 % dépenses matérielles	Fonctionnement / Investissement	Modalités mesure 304 PSN avec dépenses < 20 000 euros **	
Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet production	Investir dans des productions végétales à enjeu de souveraineté régionale	Investissements pour les productions végétales à enjeu de relocalisation et souveraineté régionale permettant la plantation, la récolte et le développement des productions végétales	Exploitants agricoles	Taux 20 % +5 % signe de qualité +5 % engagement dans un collectif	Investissement	Modalités mesure 301 PSN avec dépenses < 5 000 euros **	
	Autres investissements spécifiques	Sécateurs électriques (protection anti-coupure), exosquelettes	Exploitants agricoles	Taux 20 % +5 % signe de qualité +5 % engagement dans un collectif	Investissement		
Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet transformation	Transformer et valoriser mes productions agricoles	Investir individuellement ou collectivement dans la transformation, le conditionnement, le stockage de produits agricoles et/ou de commercialisation de produits agricoles ou transformés	Exploitants agricoles, collectivités : cf modalités mesure 302 PSN	Taux 15 % + 5 % signe de qualité + 5 % engagement dans un collectif	Investissement	Modalités mesure 302 PSN avec dépenses < 5 000 euros **	SA 108468
	Investir dans mon entreprise agroalimentaire	Investissement de transformation, conditionnement, stockage des produits agricoles ou transformés, ateliers collectifs de transformation, création/modernisation des industries agroalimentaires (IAA), conditionnement de produits	PME, collectivités : cf modalités mesure 303 PSN	Taux 15 % + 5 % signe de qualité + 5 % engagement dans un collectif	Investissement	Modalités mesure 303 PSN uniquement projets avec approvisionnement local majoritaire, avec dépenses < 100 000 euros **	SA 108468
	Autres matériels spécifiques	Chauffage des salles de conditionnement (pose de poêle ou de pompe à chaleur) Matériel de suivi des frigos : Températures, hygrométrie, O2 et CO2 (hors logiciel et prestation), matériels inscrits dans le plan noix	Exploitants agricoles	Taux 15 % + 5 % signe de qualité + 5 % engagement dans un collectif	Investissement		
Améliorer et maitriser le foncier agricole	Porter du foncier pour produire plus en filières déficitaires	Acquérir du foncier pour installer des exploitants	Exploitants agricoles	prise de capital à la SCIC Foncière	Investissement		
	Accèder au foncier agricole et l'améliorer collectivement	Actions collectives en faveur de la protection du foncier agricole : ex achat ferme pour maraichage, reconquête friches agricoles…	voir modalités dans le contrat thématique FONCIER				

* Les seuils de dépenses correspondent aux seuils des dispositfs FEADER. Mise à jour juin 2024
Des priorités par type d'aide ou de filière pourront être définies en fonction de la disponibilité budgétaire
Cumul plan de filière Région, aides FranceAgriMer,... possible si précisé dans plan de financement et dans la limite des taux maximum d'aides publiques

** Intervention possible pour les dossiers non sélectionnés dans le FEADER au regard des enveloppes budgétaires ou non éligibles au FEADER sur des critères techniques : dispositions et modalités au cas par cas
Intervention possible pour des dossiers particuliers en complément de l'aide du FEADER : critères et modalités au cas par cas

NOTICE RGPD

Les informations recueillies dans la demande d'aide sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'unité agriculture, alimentation, forêt du Département.
La base légale du traitement est l'intérêt légitime.
En cas de données non renseignées, l'instruction de votre demande d'aide ne pourra pas être finalisée.
Les données collectées pour ce traitement ne sont pas susceptibles d'être diffusées à l'extérieur de la collectivité et seront conservées pendant la durée du traitement sur un serveur sécurisé dans notre système d'informations. Au-delà de cette période, les données collectées seront détruites ou archivées selon les règles imposées par le Règlement général de la Protection des Données.
D'autre part, conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et conformément aux articles 12 à 21 du Règlement Général de la Protection des Données, vous disposez des droits suivants au regard de vos données personnelles :

- Droit d'accès (article 15 du RGPD)

Vous pouvez obtenir, auprès du responsable de traitement, toute information concernant la gestion de vos données personnelles (finalité, catégorie de données traitées, destinataires …)
Vous pouvez à tout moment demander la rectification de données personnelles inexactes

- Droit à l'effacement (article 17 du RGPD)

Vous pouvez demander que le responsable de traitement efface toutes les données vous concernant quand elles ne sont plus utiles au traitement ou que celui-ci est terminé

- Droit à la limitation du traitement (article 18 du RGPD)

Vous pouvez demander la suspension du traitement de vos données personnelles si vous jugez que le traitement est illicite ou qu'il n'est plus utile

- Droit à la portabilité de vos données (article 20 du RGPD)

Vous avez le droit de récupérer les informations que vous avez transmises, dans un format structuré permettant le transfert vers un autre tiers, voire même demander le transfert direct vers le tiers que vous désignez.

- Droit d'opposition (article 21 du RGPD)

Sauf motif légitime du responsable de traitement, vous pouvez vous opposer au traitement de vos données personnelles.
Pour toute demande d'information complémentaire au présent document, vous pouvez vous adresser auprès du Délégué à la Protection des Données Personnelles, à l'adresse suivante : *Par courrier* : Délégué à la Protection des Données personnelles Hôtel du Département CS 31802 73018 Chambéry Cedex *Par mail* : donnees-personnelles@savoie.fr.
Pour toute demande liée à l'exécution de vos droits, merci de fournir la preuve de votre identité.
Si vous estimez, après avoir contacté le service du Département, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.